



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

Lundi 19 Juin 2023

- Nombre de Conseillers en exercice : 39
- Présents à la séance : 31
- Convocation du : 13 juin 2023
- Affichage de la convocation : 13 juin 2023

---

► **DÉLIBÉRATION N° DEL\_065\_2023**

► **OBJET : Point n° 23 - ACQUISITION D'UNE PARCELLE BOISÉE AX 37 SUR LA COMMUNE D'HURIGNY**

► **PRÉSENTS :**

Monsieur Jean-Patrick COURTOIS, Madame Catherine CARLE VIGUIER, Monsieur Maxim PLAT, Madame Véronique LEFEUVE, Monsieur Éric MARÉCHAL, Madame Sandra ROBIN, Monsieur Jean PAYEBIEN, Madame Nathalie GONCALVES, Monsieur Yves DUPUIS, Madame Émilie CLERC, Monsieur Jacques TOURNY, Monsieur Gérard COLON, Monsieur Charles REBISCHUNG-MARC, Madame Denise NOTON, Madame Marie-Claude MISERY, Madame Véronique-Laure VERRAEST, Monsieur Philippe SCHNEBERGER, Madame Patricia RAVINET, Monsieur Jean-Pierre MATHIEU, Madame Claude CANNET, Monsieur Laurent MAZOYER, Monsieur Jérôme CHEVALIER, Madame Marilyn PETERLIN-MALHERBE, Madame Valentine RIGAUD, Monsieur Alexandre VUILLOT, Monsieur Éric PONCHAUX, Monsieur Emmanuel JALLAGEAS, Madame Ève COMTET SORABELLA, Madame Catherine AMARO, Madame Delphine MERMET, Monsieur Gabriel SIMÉON

\*\*\*\*

► **EXCUSÉS :**

Monsieur Hervé REYNAUD donne pouvoir à Monsieur Jean PAYEBIEN.  
Madame Caroline THÉVENIAUD donne pouvoir à Madame Marie-Claude MISERY.  
Madame Annick BLANCHARD donne pouvoir à Madame Denise NOTON.  
Madame Marie-Claude CHEZEAU donne pouvoir à Madame Émilie CLERC.  
Madame Florence BATTARD donne pouvoir à Madame Sandra ROBIN.  
Monsieur Benjamin DIRX.  
Monsieur Jean-Philippe BELVILLE.  
Monsieur Aurélien DUTREMBLE.

\*\*\*\*

► **SE RETIRE :**

Madame Émilie CLERC

\*\*\*\*

**RAPPORTEUR : Charles REBISCHUNG-MARC**

La Ville de MÂCON a été sollicitée par la SAFER Bourgogne Franche-Comté pour acquérir une parcelle de bois cadastrée AX 37 d'une surface de 1 hectare 11 ares 88 centiares située sur la commune d'HURIGNY, contiguë à une parcelle déjà propriété de la Ville cadastrée A 1 d'une superficie d'un peu plus de 120 hectares.

La Ville, en tant que propriétaire riverain, bénéficie d'un droit de préférence en vue de l'acquisition de cette

parcelle.

Aussi, il est proposé de procéder à cette acquisition pour un montant de 2 724,00 € TTC auprès de la SAFER Bourgogne Franche-Comté, frais accessoires inclus.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code forestier,

Vu la demande de la SAFER en date du 21 mars 2023,

Vu le plan de situation,

Vu l'avis de la Commission N°6 : Finances, Administration Générale et Intercommunalité du 12/06/2023,

Vu l'avis de la Commission N°3 : Cadre de Vie, Environnement, Urbanisme, Circulation et Déplacements du 06/06/2023,

Vu l'avis du Bureau Municipal du 31/05/2023,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'acquérir auprès de la SAFER Bourgogne Franche-Comté une parcelle de bois sur la commune d'HURIGNY, cadastrée AX 37 d'une surface de 1 hectare 11 ares 88 centiares pour un montant de 2 724,00 € TTC, frais accessoires de la SAFER inclus,
- de charger le notaire de la SAFER de rédiger l'acte de translation de propriété, en liaison éventuelle avec le notaire de la Ville, la SCP PARIS et Associés à MÂCON, la Ville prenant en charge les taxes, frais, droits et honoraires de l'acte d'acquisition à intervenir,
- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer tous les actes préalables et consécutifs à cette acquisition.

Le Secrétaire de séance,

Alexandre VUILLOT

Pour extrait Certifié Conforme,



Le Maire,

Jean-Patrick COURTOIS

Certifié avoir été reçu, le

26 JUIN 2023

A la Préfecture de Saône-et-Loire